



Conférence générale

37^e session, Paris 2013

37 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

37 C/51
15 juillet 2013
Original anglais

Point 5.8 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME INTERGOUVERNEMENTAL INFORMATION POUR TOUS (2008-2013)

PRÉSENTATION

Source : Le présent document rend compte de l'examen de la mise en œuvre du plan stratégique proposé par le Conseil du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) et approuvé par le Conseil exécutif à sa 180^e session.

Cet examen a été débattu par les membres du Conseil exécutif à sa 191^e session, qui ont recommandé de le soumettre, accompagné des observations formulées par le Conseil exécutif au cours du débat sur ce point et des commentaires que pourrait souhaiter faire la Directrice générale, à la Conférence générale pour étude à sa 37^e session.

Objet : Ce point, inscrit à l'ordre du jour de la Conférence générale conformément à la décision du Conseil exécutif, présente les résultats de l'examen du PIPT et a pour objet d'obtenir l'approbation de ces résultats et conclusions par la Conférence générale.

Décision requise : Paragraphe 8.

Contexte

1. Le Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO fournit un cadre aux actions de coopération, de partenariat, de mobilisation de ressources et de collaboration menées au plan international en vue d'élaborer des politiques, des stratégies, des méthodes et des outils pour l'édification de sociétés du savoir pour tous. Un Conseil intergouvernemental composé de 26 États membres est élu pour guider le programme dans ses activités de planification et d'exécution.

2. Le plan stratégique du PIPT (2008-2013) a été soumis à l'approbation du Conseil exécutif à sa 180^e session (décision 180 EX/15). À sa 20^e réunion, le Bureau de l'IFAP a défini les modalités d'un examen de la mise en œuvre de ce plan. Les résultats dudit examen ont par conséquent été soumis pour étude au Conseil exécutif à sa 191^e session (191 EX/41 et Add.)

Observations du Conseil exécutif

3. Les membres du Conseil ont remercié le Secrétariat pour cet examen, et, dans leur grande majorité, ont souligné l'utilité de ses conclusions qui contribueront à ce que le PIPT reçoive à l'avenir un appui et un financement adaptés. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du PIPT pour l'exécution du mandat et des objectifs stratégiques de l'Organisation et rappelé que ce programme devait être un amplificateur de projets menés par l'UNESCO dans le cadre de son action au titre du Programme ordinaire, notamment dans le soutien à l'initiation aux médias et à l'information, au Programme Mémoire du monde, à l'accessibilité et la conservation de l'information, à l'éthique de l'information et au multilinguisme dans le cyberspace. Il a également été souligné que dans leurs réponses 71 % des États membres ont porté un jugement favorable sur le PIPT et ses retombées pour l'UNESCO.

4. Certains membres du Conseil ont soulevé le problème d'un éventuel double emploi entre le PIPT et le Programme ordinaire du Secteur de la communication et de l'information. Certaines délégations ont également fait observer que selon les résultats de l'enquête, 14 % des répondants avaient le sentiment que le PIPT n'avait pas pleinement atteint ses objectifs pour la période 2008-2013. Tout en lui reconnaissant une utilité de portée universelle et une importance par sa nature interdisciplinaire, plusieurs États membres ont exprimé des préoccupations particulières quant à la visibilité et la viabilité du programme, en raison du fait qu'il n'a pas mobilisé de fonds extrabudgétaires importants. En dépit d'un sous-financement, le PIPT a été cité comme un programme utile, en particulier dans les pays en développement et dans les Caraïbes, principalement en ce qui concerne le renforcement des capacités pour les comités nationaux du PIPT et les experts nationaux.

5. Plusieurs membres du Conseil ont souligné que seule l'UNESCO, grâce à son mandat unique, était en mesure d'exécuter un programme de cette nature. La contribution du PIPT à ses domaines prioritaires a aussi été particulièrement appréciée pendant la manifestation de suivi du SMSI + 10 organisée par l'UNESCO en février 2013. En outre, il a été rappelé que le PIPT ne devait pas être affaibli sous le prétexte de supprimer les doubles emplois et les chevauchements, mais devrait plutôt être considéré comme ayant pour objectif premier de renforcer les activités relevant du Programme ordinaire du Secteur CI qui nécessitent un financement supplémentaire, tant au titre des fonds extrabudgétaires qu'à celui du budget ordinaire.

Commentaires de la Directrice générale

6. En réponse au débat, le représentant de la Directrice générale a souligné qu'il n'existait ni double emploi ni chevauchement entre le PIPT et d'autres parties du programme CI, mais plutôt une complémentarité due au fait que le Programme ordinaire du Secteur CI est en partie élaboré sur les avis du Conseil du PIPT. L'ADG/CI a par ailleurs admis que le soutien limité venant de fonds extrabudgétaires qui a été mobilisé pour le programme pendant la période considérée était l'un des principaux facteurs ayant fragilisé la réalisation de ses objectifs et priorités globales. Le

soutien du budget ordinaire, fourni principalement pour les besoins des obligations statutaires et d'activités sélectionnées, a été complété par des contributions substantielles en nature venant de différents États membres.

7. Le représentant de la Directrice générale a en outre souligné que le programme était particulièrement concluant et visible dans les Caraïbes, en raison des ressources du Fonds d'urgence approuvées à cette fin par la Directrice générale, qui ont apporté la preuve du lien naturel existant entre la bonne visibilité du programme et le soutien financier fourni. Il a par ailleurs rappelé que le rôle du PIPT, en tant que programme intergouvernemental, était de fournir des conseils et des données de nature à éclairer les politiques nationales relatives à l'information et il a déploré la réticence des donateurs à contribuer au Compte spécial du PIPT en dépit des demandes répétées dans ce sens. Enfin, l'ADG/CI a confirmé que toutes les informations supplémentaires relatives à l'examen en question étaient réunies dans les annexes au rapport disponible en ligne (191 EX/41 et Add.).

8. Après avoir examiné le présent document, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

La Conférence générale,

1. Ayant examiné le document 37 C/51 « Rapport sur l'examen de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme intergouvernemental Information pour tous (2008-2013),
2. Félicite le Bureau et le Conseil du PIPT pour leur contribution à la préparation de cet examen ;
3. Note que 52 États membres ont apporté des contributions de fond au processus d'examen ;
4. Réitère son engagement en faveur de l'objectif global qu'est l'accès universel à l'information et au savoir pour tous, ainsi que des priorités du Programme Information pour tous ;
5. Prend note des opinions exprimées par les États membres et approuve les résultats et les conclusions du processus d'examen ;
6. Invite les États membres et toutes les parties concernées à tenir compte des conclusions de l'examen du PIPT dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de leurs politiques, stratégies et programmes nationaux respectifs pour l'édification de sociétés du savoir équitables et inclusives ;
7. Prie instamment les États membres de renforcer leur participation et leur contribution au PIPT.